



Non reconnaissance de paternité

Par **omi**, le **01/04/2011** à **13:20**

Bonjour,

Mr X et Mme Y ne se sont pas mariés pendant leur vie commune. De la relation est né deux enfants 8 et 6 ans. Mr X à reconnu le premier qui n'est pas son enfant et qui est agé de 8 ans. Aujourd'hui il revient sur sa décision et veut revenir sur sa reconnaissance. Est ce qu'il peut le faire? et comment?

J'accepte qu'un avocat me contacte pour me conseiller mais je n'ai pas de quoi le payer.

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **14:34**

[citation]Mr X et Mme Y ne se sont pas mariés pendant leur vie commune. De la relation est né deux enfants 8 et 6 ans. [/citation] donc X est le père biologique

[citation]Mr X à reconnu le premier qui n'est pas son enfant et qui est agé de 8 ans.[/citation] donc X n'est pas le père biologique.

Commencez par une question cohérente.